

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

29

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 12 mars 2012



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : Mme MASLOUHI
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. BERTHIER - Mme MODDE - Mme CHEVALIER - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA
Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MAGLICA) - M. DESEILLE (pouvoir Mme CHEVALIER) - Mme REVEL-LEFEVRE (pouvoir M. BERTHIER) - M. EL HASSOUNI (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme JUBAN (pouvoir Mme TROUWBORST)
Membres absents : Mme DURNERIN - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BEKHTAOUI - M. BORDAT - M. BOURGUIGNAT

OBJET

DE LA DELIBERATION

Année 2012 - Soutien financier de la Ville à des athlètes dijonnais - Contrats de partenariat

Madame Garret, au nom des commissions des sports et de la jeunesse, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

L'année dernière, la Ville a apporté, dans le cadre de contrats de partenariat, son soutien financier à cinquante athlètes, licenciés dans des clubs sportifs dijonnais, dans des disciplines aussi variées que l'athlétisme, la gymnastique, le triathlon, le tennis, le canoë-kayak, le judo, le « short-track », le tir handisports, la natation, le bicross, l'escrime, le karaté, l'aviron, le tennis de table, le cyclisme, l'équitation, le badminton, le roller de vitesse, l'escrime et la boxe.

En contrepartie, les intéressés ont véhiculé le nom et l'image de la Ville dans chacune des compétitions auxquelles ils ont participé tout au long de la saison 2011.

La plupart d'entre eux ayant sollicité le renouvellement, pour 2012, de leurs contrats de partenariat, il est proposé de réserver une suite favorable à leur demande dans les conditions décrites dans le tableau n°1 joint au rapport.

Par ailleurs, il est proposé d'accorder, dans le même cadre, le soutien financier de la Ville à de nouveaux sportifs qui apparaissent comme de réels espoirs dans leurs disciplines respectives et qui devraient porter dignement les couleurs de Dijon cette année. Les conditions de cette collaboration sont décrites dans le tableau n°2 annexé au rapport.

Par contre, le profil de certains athlètes, qui ont également sollicité une aide financière de la Ville, ne correspond pas aux critères d'éligibilité, mis en place en collaboration avec l'Office Municipal du Sport de Dijon leur permettant de prétendre à un partenariat avec celle-ci. C'est pourquoi il est proposé de ne pas donner suite aux demandes formulées par les athlètes qui figurent dans le tableau n°3 joint au rapport.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des sports et de la jeunesse, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider de confier aux athlètes présentés dans les tableaux n° 1 et 2 annexés au rapport, dans le cadre de contrats de partenariat, la mission de promouvoir le nom et l'image de la Ville ;

2 - m'autoriser à signer les contrats à conclure entre la Ville et ces athlètes ainsi que tout acte à intervenir pour leur application ;

3 - décider ne pas donner suite aux demandes de contrats de partenariat formulées par les athlètes figurant dans le tableau n°3.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ